

Jun 2012

La lutte continue... !!!

Le 25 juin les salariés ont une fois de plus maintenu une forte mobilisation !

En effet, la direction a scandaleusement mis à pied à titre conservatoire trois de nos collègues, sans causes réelles ni sérieuses, mais uniquement comme moyen de pression psychologique pour faire peur à leurs collègues !

Et bien, cela ne marche pas !

Nous maintenons toujours les mêmes revendications pour lesquelles nous sommes en grève régulièrement depuis le 18 mai !

Lors de la dernière AG du 25 juin, la majorité des salariés sont déterminés et ont décidé de poursuivre le mouvement, 1H de grève le matin et 1 H de grève l'après-midi.

La direction de Swissport n'imaginait certainement pas que le transfert des salariés de Trac - Piste et de Trafic Air Services allaient se passer ainsi, cette direction est en train de s'épuiser financièrement (elle fait venir tous les jours des cars entiers d'intérimaires pour passer la charge) et psychologiquement (la hiérarchie stresse à mort ...) !

Lors de cette grande mobilisation, AIR France a fait appel à une société sous-traitante concurrente comme Alysia pour traiter les avions en zone Golf. Preuve que leur plan de secours ne suffit pas à couvrir notre mouvement ...

... malgré le fait que certains de nos collègues non grévistes, qui font plus que ce qu'ils ne feraient en temps normal, en prenant des risques en effectuant des pushes et casque simultanément, etc Dignité mon pote ... Dignité !!

Il n'est jamais trop tard pour rejoindre la lutte !

Qu'est-ce que cela va être cet été, grands départs, vols chargés, jeux olympiques, etc... ??

Air France met la pression à Swissport pour trouver une issue à ce conflit, beaucoup d'agents d'Air France ainsi que des pilotes rapportent à la compagnie des prestations dégradées du fait du manque de qualifications à l'œuvre durant les heures de grève.

La solution ? **Que la direction de Swissport se mette à la table de négociations avec les représentants du personnel.**

4 collègues syndicalistes (le DS SUD Aérien de la Piste et 3 délégués CFTC du Trafic) qui ont reçu leur avenant 4 ou 5 jours après les autres délégués ont eu un contact entre temps avec une avocate. Au final, ces 4 collègues ont pris le risque - **dans l'intérêt commun** - de signer l'avenant en précisant qu'ils acceptent le transfert MAIS qu'ils refusent « *les modifications substantielles qui sont apportées au contrat ...* »



A la suite, la direction a adressé un courrier aux 4 collègues pour leur signifier qu'ils ne seront pas transférés au sein de Swissport.

- Nous avons donc confié la défense des collègues individuellement à l'avocate qui a fait une requête en référé devant les Prud'hommes de Bobigny pour le 6 juillet.

Les salariés sollicitent du Tribunal qu'il prononce leur transfert en vertu des dispositions **d'ordre public de l'article L.1224-1 du Code du travail** au sein de la société SWISSPORT France et qu'il condamne cette dernière à leur verser le paiement d'une provision sur salaire et une indemnité réparant le préjudice subi du fait de son éviction temporaire.

- **Ainsi qu'une défense collective de tous les salariés, en référé devant le tribunal de Grande Instance de Bobigny pour le mois de juillet, procédure menée par les syndicats et confié à la même avocate.**

L'objectif est de faire appliquer par les tribunaux le respect de la loi pour les salariés transférés :

- L'intégration de l'ensemble des salariés.
- Les salariés TRAC PISTE et TRAFFIC AIR SERVICES sont donc en droit d'exiger la poursuite de leur contrat de travail par le nouvel employeur **dans les mêmes conditions que chez le précédent employeur s'agissant notamment de** leur rémunération, leur qualification, leur droit à prime et leur ancienneté.
- Par la suite, individuellement chaque salariés pourra demander des dommages-intérêts correspondant au préjudice subi lors du transfert et après.

La lutte se mène sur tous les fronts, sur le terrain et dans les tribunaux, il ne faut négliger ni l'un ni l'autre, et nous nous réjouissons que tous nos collègues comprennent cette démarche.

Nous avons également rendez-vous le 28 juin avec le Préfet du 93, M. Lambert. La dernière fois que nous l'avons rencontré il nous avait dit qu'il ne pouvait pas s'engager plus sur ce dossier par devoir de réserve, en attente des élections législatives.

Maintenant, il est donc en droit d'agir et nous espérons fortement que les pouvoirs publics qu'il représente seront un acteur majeur dans ce conflit, dans l'intérêt des salariés.

Le plus dur est fait et nous appelons ceux qui hésitent encore à entrer dans l'action, car la victoire est possible si tous ensemble nous restons solidaires, unitaires et combattifs.

**La lutte ne sera gagnée que si nous tenons bon
et au bout de cette lutte, ce ne sont pas
seulement nos acquis que nous aurons
préservés, mais aussi notre dignité !**

**Vos
délégués !**

SUD Aérien – BP 30 – 12 place Henri Barbusse - 91551 PARAY VIEILLE POSTE

Tél : 01.41.75.20.85 - Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr Site web : sud-aerien.org